

être pris ni parmi les peuples des Balkans ou de l'Empire ottoman, ni chez les grandes puissances : le Sultan pourrait le choisir, sur la présentation ou avec l'assentiment des ambassadeurs, dans un pays neutre ou faible. Les districts albanais, actuellement compris dans les trois vilayets, pourraient en être distraits pour former, avec le reste de l'Albanie, un autre gouvernement. Le gouverneur de la Macédoine, qu'il soit chrétien ou musulman, aurait avec lui, du moins pendant les premières années, une gendarmerie encadrée par des officiers, des sous-officiers et des soldats européens ; il aurait des fonctionnaires chargés de réorganiser toutes les branches de l'administration. Il faudrait, naturellement, que les puissances qui assumeraient collectivement la responsabilité de régir la Macédoine et de la pacifier, consentissent à l'aider à trouver l'argent nécessaire à une telle réorganisation. Le Sultan resterait le souverain du pays ; des garnisons turques, en nombre suffisant, pourvoiraient aux nécessités de la défense de l'Empire. On aboutirait ainsi à un régime qui se rapprocherait de celui qui a été organisé pour le Liban à la suite de l'expédition française de 1860, par le protocole du 9 juin 1861¹. Le gouverneur pourrait être assisté d'un conseil de délégués de chacune des nationalités ; une large décentralisation administrative assurerait à chaque fraction du pays une autonomie suffisante pour permettre à chaque village de choisir librement l'église et l'école qui répondraient le mieux au vœu des habitants ; toutes les minorités obtiendraient des garanties pour la liberté du culte, de la langue et de l'enseignement.

1. Voyez ce texte et les négociations qui ont conduit à l'adopter dans le livre déjà cité de M. Schopoff : *Les réformes, etc.*, p. 581 et suiv.